



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 11 NOVEMBRE 2013

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce onzième jour de novembre, de l'an deux mille treize, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Mariette	Savard	Conseillère (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Bertrand	Francoeur	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Marie-Hélène	Massy-Émond	Conseillère (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

13-11-115 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marcel Bourassa, appuyée par monsieur Marcel Masse, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

13-11-116 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2013**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur René Martineau que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

13-11-117 **DEMANDE DE FINANCEMENT DU COMITÉ DU PÈRE NOËL**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Bertrand Francoeur, appuyée par madame Marie-Hélène Massy-Émond, d'autoriser le versement d'un montant de deux cents dollars au comité du Père Noël, dans le cadre de la fête de Noël des enfants qui aura lieu le 1er décembre prochain, telle qu'établi dans la politique d'aide aux organismes

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.



INFORMATIONS AVEC DÉCISION

13-11-118 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Mariette Savard, appuyée par monsieur Marcel Bourassa, de nommer madame Jocelyne Wheelhouse à titre de représentant de la communauté de La Motte au Conseil d'établissement des écoles de Saint-Mathieu et de La Motte.

ADOPTÉE

13-11-119 **NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Bertrand Francoeur, de nommer madame Mariette Savard à titre de responsable des questions familiales et des aînés auprès du carrefour action municipale et famille.

ADOPTÉE

13-11-120 **RÉFECTION DE L'AÉROPORT MAGNY D'AMOS**

ATTENDU QUE le Centre de Santé et des Services sociaux Les Eskers de l'Abitibi, est depuis 1992, le centre de traumatologie régional pour l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE le CSSS Les Eskers de l'Abitibi dessert une population de près de 150 000 habitants répartie sur plus de 7 900 km²;

ATTENDU QUE le CSSS répond également aux besoins en soin de traumatologie secondaire et est donc appelé à transférer des patients ayant subi de graves traumatismes vers les grands centres de référence de Montréal;

ATTENDU QU'uniquelement pour l'année 2012-2013, l'avion ambulance en partance de l'aéroport Magny d'Amos a effectué 57 transferts vers Montréal et qu'il y a eu 106 transports par avion DASH pour la clientèle sont la condition clinique ne permettait pas de faire un trajet de plus de 600 kilomètres en transport terrestre;

ATTENDU QUE l'avion ambulance a été mise en place afin d'assurer aux régions éloignées l'accès aux services de soins tertiaires ce qui représente près de 200 transports par année;

ATTENDU QUE, de par sa mission de centre de traumatologie, le CSSS Les Eskers de l'Abitibi requiert l'accès à l'aéroport Magny qui se situe à 12 kilomètres de ses installations;

ATTENDU QUE la population de l'Abitibi-Témiscamingue ne doit pas être mise en péril, qu'elle ne mérite pas moins de services que tout le reste du Québec et qu'aucune vie ne peut être négligée;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marcel Masse, appuyée par monsieur Bertrand Francoeur de réitéré notre appui au Centre de Santé et des Services Sociaux Les Eskers dans ses démarches auprès de Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports, à l'effet d'accorder, dans les meilleurs délais, les sommes nécessaires à la réfection de l'aéroport Magny d'Amos afin que les travaux puissent se réaliser au printemps 2014. ADOPTÉE



13-11-121

AMENDEMENT LÉGISLATIF EN MATIÈRE DE RELATION DE TRAVAIL DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marcel Bourassa, appuyée par monsieur Bertrand Francoeur, d'appuyer la ville de Lévis et de demander l'appui de l'Union des municipalités du Québec un amendement législatif visant à inclure les municipalités au paragraphe 8 de l'article 19 de *la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre* pour leur permettre de réaliser des travaux sur leurs bâtiments avec les mêmes pouvoirs en ce domaine que les commissions scolaires et les établissements publics du réseau de la santé.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE LA TABLE DES MAIRES DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur René Martineau, maire, nous informe que lors de la dernière rencontre il a été question de la réfection de la piste d'atterrissage de l'aéroport Magny;

Que la deuxième demande au PDZA a été refusée, qu'une recherche de partenaires financiers sera faite afin de réaliser le plan sans la subvention;

Qu'il y a eu adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2014.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois d'octobre 2013.

VOIRIE

13-11-122

PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marcel Bourassa, appuyée par monsieur Bertrand Francoeur, de constituer un dossier pour l'intersection du chemin de la Rivière-Cadillac avec la Route 109 afin de faire un dépôt de projet dans le cadre du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM).

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

13-11-123

CHAÎNE DE TÉLÉVISION HISTORIA

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Marie-Hélène Massy-Émond, appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse, de transmettre une lettre de félicitations à madame Lise Migneault et monsieur Florian Breault pour le travail exceptionnel de préparation qu'ils ont accompli à leur propriété afin de recevoir la chaîne de télévision Historia dans le cadre de l'émission Magasin Général et de la mettre dans le prochain journal.

ADOPTÉE



ENTRETIEN DE LA ROUTE DU NICKEL

Monsieur Marcel Bourassa demande des informations concernant l'entretien de la route du Nickel vers le chemin Preissac.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois d'octobre 2013.

13-11-124 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Marcel Masse, que les comptes du mois d'octobre 2013 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent quarante-six mille huit cent cinquante dollars et quatre-vingt-dix-sept sous. (146 850.97 \$)

ADOPTÉE

13-11-125 **INSCRIPTION À LA FORMATION SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Marie-Hélène Massy-Émond, appuyée par monsieur Marcel Masse d'autoriser l'inscription des cinq nouveaux membres du conseil à la formation obligatoire en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale offertes par la Fédération Québécoise des Municipalités à Barraute le 22 février prochain au coût de deux cent quinze dollars chacun.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION

Le Conseil prend acte du dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2012.

DISCOURS DU MAIRE

Conformément à l'article 955 du code municipal, monsieur le maire fait rapport de la situation financière de la Municipalité, tel que décrit au code municipal. Le texte du rapport du maire est déposé pour être conservé aux archives de la Municipalité.

Le rapport du maire sera publié dans Le Journal de La Motte qui est acheminé à chaque résidence et une copie sera jointe au prochain compte de taxes pour les propriétaires non résidants.

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le conseil prend acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses au 30 octobre 2013.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES 2013

En vertu des dispositions de l'article 1022 du code municipal, la secrétaire-trésorière dépose la liste des arriérés de taxes en date du 11 novembre 2013. Il est convenu qu'un dernier avis soit envoyé aux personnes qui ne se sont pas manifestées ou n'ont pris aucun arrangement avec la Municipalité.



DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

En vertu des dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la secrétaire-trésorière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

13-11-126 **RENCONTRE – PLAN DE DÉVELOPPEMENT MARKETING TOURISTIQUE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marcel Bourassa, appuyée par monsieur Marcel Masse, d'autoriser monsieur René Martineau, Maire ainsi que madame Rachel Cossette, Directrice générale, à assister à la rencontre concernant le Plan de développement marketing touristique qui se tiendra le 22 novembre prochain au Domaine St-Viateur «La Source» à Trécesson et d'autoriser les frais de déplacement et de repas.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

13-11-127 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par madame Mariette Savard que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 22h25.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

13-11-117
13-11-126

13-11-124

13-11-125

Signé ce dix-neuvième jour de novembre
de l'an deux mille treize